

Image not found or type unknown



# Succession ouverture de testament

Par **diega**, le **30/03/2015** à **20:15**

Bonjour,

Mon père est décédé il y a quelques années. Sa mère, ma grand mère est décédée également il y a peu. Je suis avertie par courrier de l'ouverture du testament en mai prochain. Suis je obligée de m'y rendre? Le notaire va t-il m'envoyer copie du pv d'ouverture et son contenu?

J'avais droit à la succession de mon père a 1/6 des biens : même si j'ai signé suis je en droit de refuser ce 1/6?

Merci